

De Mauguio à Mudaison

Dans ce secteur à dominante agricole ponctué par les agglomérations de Mauguio, Mudaison, puis Saint-Brès, les principaux enjeux sont liés :

- au passage du projet à proximité de **zones d'habitat dense** (Mauguio, Mudaison, Saint-Brès...), ayant notamment conduit au **déplacement du tracé au droit de Mauguio** lors de l'enquête publique, pour l'éloigner au maximum du front bâti,
- à la présence de cours d'eau présentant des **zones inondables** assez étendues (Salaison, Balaurie, Cadoule, Bérange), au sein desquelles des zones sensibles au risque d'inondation ont été identifiées (parcelles de l'Institut National de Recherches Agronomiques et ZAC du Bosc notamment),
- au passage de la ligne dans / ou à proximité **d'espaces naturels relictuels** au sein des plaines agricoles (Bois du Limousin et Bois de La Mourre) ; ces bois accueillent des espèces végétales protégées qu'il convient de préserver,
- à la forte proximité entre la ligne et le **canal Philippe Lamour** au niveau de Mudaison, les eaux du canal étant prélevées pour l'alimentation en eau potable publique,
- à la présence **des captages publics d'alimentation en eau potable de Saint-Brès** à proximité de la ligne et de son raccordement à la ligne existante Tarascon/Sète.



Les enjeux particuliers

Les engagements en faveur de l'environnement



1

Traversée de **vignobles AOC Coteaux du Languedoc - Méjanelle**

- limitation des prélèvements fonciers,
- dépôts de matériaux proscrits dans les secteurs plantés.



2

Traversée du **Bois du Limousin** accueillant des stations à Isoète de Durieu ; emprise sur des mares temporaires, habitat prioritaire

- **repérage, piquetage et mise en défense** des stations à Isoète avant le démarrage des travaux,
- dépôts de matériaux proscrits,
- mise en place de dispositifs hydrauliques permettant de compenser le rabattement de la nappe en lien direct avec les mares temporaires, durant les travaux,
- définition précise de **mesures compensatoires** en concertation avec la DIREN, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) et le Conservatoire Botanique National de Porquerolles :
 - rétablissement des conditions d'écoulement du ruisseau du Bois du Limousin,
 - mise en œuvre d'une gestion conservatoire du site et réalisation de suivis.



3

Passage à proximité du **Bois de La Mourre** accueillant des stations à Isoète de Durieu et à Salicaire à feuille de thym

- **repérage, piquetage et mise en défense** des stations à Isoète et à Salicaire avant le démarrage des travaux,
- dépôts de matériaux proscrits.



4

Traversée de la **zone inondable du Salaison et de la Balaurie** - présence de zones sensibles au risque d'inondation

Dans le cadre de la procédure de police de l'eau, réalisation d'**études détaillées** de dimensionnement des ouvrages de franchissement pour assurer la transparence hydraulique du projet en cas de crue, et la non-aggravation de la situation existante. Dans les zones sensibles au risque d'inondation, **définition de l'exhaussement maximum** de la ligne d'eau en crue centennale dans le cadre de la procédure de police de l'eau en concertation avec les services instructeurs (MISE 34) et le comité d'experts.



5

Abords de Mauguio

Mise en œuvre d'**aménagements paysagers de type frange verte**, en étroite concertation avec la commune.



6

Traversée de la **zone inondable de la Cadoule** - présence d'une zone sensible au risque d'inondation

Dans le cadre de la procédure de police de l'eau, réalisation d'**études détaillées** de dimensionnement des ouvrages de franchissement pour assurer la transparence hydraulique du projet en cas de crue, et la non-aggravation de la situation existante. Dans la zone sensible au risque d'inondation, **définition de l'exhaussement maximum** de la ligne d'eau en crue centennale dans le cadre de la procédure de police de l'eau en concertation avec les services instructeurs (MISE 34) et le comité d'experts.



7

ZAC du Bosc

- **calage du projet** compatible avec le développement des activités économiques envisagées par la commune de Mudaison dans ce secteur,
- **rétablissement des voies** de communication et des voies d'accès,
- **traitement des interfaces paysagères** entre la ligne et la zone d'activités.



8

Passage le long du **Canal Philippe Lamour** (zone à vulnérabilité forte)

Mise en œuvre de **mesures de prévention et d'intervention** en cas de pollution accidentelle définies par BRL dans son programme de sécurisation :

- mise en place de dispositifs anti-déraillement,
- mise en place de dispositifs permettant d'éviter tout rejet direct dans le canal,
- élaboration d'un plan de secours et d'intervention d'urgence en concertation avec les services de l'Etat.



9

Abords de Mudaison

Aménagements et modelés paysagers valorisant les délaissés entre la ligne et le canal BRL.



10

Traversée de la **zone inondable du Bérange**

Dans le cadre de la procédure de police de l'eau, réalisation d'**études détaillées** de dimensionnement des ouvrages de franchissement pour assurer la transparence hydraulique du projet en cas de crue, et la non-aggravation de la situation existante.



11

Traversée de la **ZNIEFF du Bérange**

- limitation des emprises des travaux au niveau de la ripisylve,
- dépôts de matériaux proscrits,
- **reconstitution de la ripisylve** en favorisant les techniques de génie végétal,
- réalisation d'une **étude spécifique pour déterminer les mesures compensatoires** permettant d'améliorer les conditions de nidification de certains oiseaux nicheurs à forte valeur patrimoniale présents dans la région (Rollier d'Europe et Pie grièche à poitrine rose).